

CANTON DU VALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE DE SAVÈSE

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art.10 al.2 et art.13 al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art.3

PLAN N° 11

Légende

Forêt :

Constatation d'affilié de la forêt selon art.10 et 13 LFO,
concernant uniquement les zones à bois et leurs éventuels linéaires.

Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bois.

Délimitation des haies vives et bosquets à titre indicatif,
objets protégés selon art. 10a de la loi fédérale sur la
protection de la nature.

Limite de la zone à bois

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du
1 DEC. 2010

Droit de recours : 

Le Commune : 

Le Commune : 

Nom du géomètre officiel :

Publié au SO le :

Homologation par le Conseil d'Etat :

Plans cadastraux N° 19-20-40-41-42-43

Plan cadastral mis à jour :

Décembre 2009

T : 5027

